COMMUNE DE CERNEX
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	**L'an deux mille vingt -deux** **Le 05 avril à vingt heures trente minutes** Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. **Date de convocation** : Le 31 mars 2022 **Secrétaire de séance** : Gaël MENETRIER
Présents : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Delphine BACHELLERIE, Estelle SIMONIN, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS, Martin PHILIPPS **Absent(e)(s) avec procuration :** **Absent(e)(s) sans procuration :** Arnaud POLLET	

Délibération n° D22-08

Objet : Tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter des modifications mineures au règlement de la salle polyvalente et d'actualiser la grille tarifaire des locations. Les nouveaux tarifs proposés se déclinent selon la grille ci-dessous :

SALLE + BAR + CUISINE	Soirée ou ½ journée (1)	1 jour (1)	2 jours
Particulier résident	100 €	150 €	250 €
Association résidente (2)	Gratuit	30 €	50 €
Particulier non-résident	450 €	900 €	1 200 €
Association non-résidente	150 €	200 €	300 €

Les particuliers résidents ont la possibilité de louer le bar et la cuisine (sans la salle) :

BAR + CUISINE	Soirée ou ½ journée (1)	1 jour (1)	2 jours
Particulier résident	75 €	100 €	150 €

Conditions tarifaires particulières pour l'installation d'infrastructures sur les espaces extérieurs conjointement à la location de la salle :

ESPACES EXTERIEURS	Soirée ou ½ journée (1)	1 jour (1)	2 jours
Non-résident	30 €	40 €	80 €
Association non-résidente	10 €	10 €	20 €
Association résidente ou particulier résident	Gratuit	Gratuit	Gratuit

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la nouvelle grille tarifaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer l'ensemble de ce règlement dès que cette délibération sera exécutoire. En ce qui concerne le nouveau tarif, celui-ci ne s'appliquera qu'aux réservations confirmées <u>après</u> la date exécutoire de la présente délibération. Les réservations déjà prise en compte et <u>confirmées</u> se verront appliquer le tarif précédemment en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire,
Vincent TISSOT

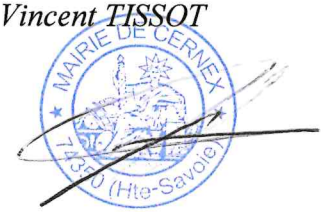

Certifiée exécutoire le 06/04/2022
Transmise en Sous-Préfecture 06/04/2022
Affichée le 06/04/2022